

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt du mois d'octobre,
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale adressée le 12 octobre 2020.
La séance est ouverte à vingt heures trente-cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme CHAMBRY, Mr CAILLAUD, Mr MABILEAU, Mme RAVARD, Mr LAIRE, Mme THIBEAUD, Mme DESNOYERS, Mr PERDRIAU, Mr BOTTEREAU, Mme ETHORE, Mr JAUDOUIN, Mme PEZET, Mr GODET.
Madame PATRY donne pouvoir à Madame LAMANDÉ.
Madame RABINEAU donne pouvoir à Madame DESNOYERS.
Monsieur THIEFFRY donne pouvoir à Monsieur GODET.
Absent excusé : Mme PATRY, Mme RABINEAU, Mr THIEFFRY.
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame RAVARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire après avoir rendu hommage à André Thibault qui fut conseiller municipal en 1971, adjoint en 1983 puis maire de la commune de Distré de 1988 à 1999 demande à l'assemblée présente de se lever pour respecter une minute de silence en sa mémoire .

Puis Monsieur le Maire demande à l'assemblée présente de respecter une nouvelle minute de silence en mémoire de Samuel Paty, enseignant sauvagement assassiné, victime d'une attaque terroriste.

DEPANNAGE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des travaux de dépannage du réseau d'éclairage public du 1^{er}/09/2019 au 31/08/2020 s'élève à la somme de 537.38 €.

Conformément à la délibération du SIEMML décidant des dispositions pour les fonds de concours, à savoir 75 % au profit du SIEMML ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter de verser sa contribution au SIEMML, à savoir 403.04 € TTC.

Le versement sera effectué en une seule fois après réception de l'avis des sommes à payer.

DEPANNAGE LANTERNES MUNET

Monsieur le Maire informe que 4 lanternes, situées rue Haute et rue Bizard à Munet, sont défectueuses et nécessitent un changement de bloc optique pour un montant de 1 669.34 € HT, dont 1 252.01 €, soit 75 % de fonds de concours à charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition et versera la somme de 1 252.01 € au SIEMML.

TRAVAUX CAVE MONTE CHAT

Monsieur VIGNERON, Adjoint, rappelle la délibération du 15 septembre dernier, relative aux éboulements de cavités rue Monte Chat à Munet.

Après rencontre avec le propriétaire de l'accès de la cave, une solution moins onéreuse comblant un bras de cave a été trouvée, ramenant le coût du comblement à 40 599.60 € TTC, au lieu de 47 515.92 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal regrette de ne pouvoir bénéficier de subvention pour ces travaux et décide, à l'unanimité, de valider la proposition de la Société ACTS de Brossay.

SUBVENTION REGION ESPACE DE CONVIVIALITE

Dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire relance investissement communal », il y a lieu de solliciter une subvention pour les travaux de réhabilitation et extension pour la création d'un espace de convivialité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention aussi élevée que possible

-	Achat :	67 000 €
-	Travaux :	367 555 €
-	Maître d'œuvre :	30 000 €

TOTAL dépenses		464 555 €

Financement :

-	Région :	75 000 €
-	SIEMML :	20 000 €
-	Commune :	369 555 €

TOTAL Recettes		464 555 €

ECHANGEUR DES ROMANS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en 2 X 2 voies de la RD 347, la Commune avait accepté de participer à hauteur de 150 000 € aux travaux de l'échangeur des Romans.

A ce jour, les travaux concernant les échangeurs sont à l'arrêt suite à la nécessité de déplacer des réseaux non prévus initialement.

Après une rencontre avec le Département, ce dernier souhaiterait que les Communes puissent participer à ces travaux supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal estime, à l'unanimité, que sa participation à hauteur de 150 000 € est un effort financier significatif pour la commune et n'entend pas augmenter sa contribution.

ZAC DE SOUS LA BOSSE

Monsieur le Maire rappelle la mission qui lui a été confiée d'acquérir, dans un cadre amiable, les terrains nécessaires aux prochaines tranches de la ZAC de SOUS LA BOSSE, compte tenu de la commercialisation rapide de la 1^{ère} tranche.

Afin d'anticiper les modifications du PLUi nécessaires, il est proposé de modifier l'actuelle zone 2AU en zone 1AU, sur une bande de 30 mètres de large le long de la rue d'Aubigny sur les parcelles ZP n° 30-29-28 et 247, afin de pouvoir proposer à la vente sur 2022 et 2023, 12 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition et charge Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le Président de l'Agglomération Saumur Val de Loire, afin que cette modification soit inscrite dans les évolutions du PLUi pour 2021.

EXHUMATIONS

Madame CHAMBRY, Adjointe, informe qu'à ce jour, 6 concessions du nouveau cimetière sont arrivées à échéance, sans que les familles, après affichage et relances, ne se soient manifestées.

Conformément à l'article R 2223-5 du CGCT, la Commune devrait procéder aux exhumations desdites tombes.

Toutefois, après en avoir délibéré, compte tenu du coût, des disponibilités restantes dans le cimetière, il est décidé d'attendre d'avoir au moins 12 exhumations avant de procéder à la reprise des concessions.

LOGICIEL CIMETIERE

Madame LAMANDÉ, Adjointe, rappelle la gestion actuelle quelque peu archaïque de notre cimetière, avec calque et fichier papier. Après renseignements pris dans diverses communes, elle propose d'étudier le logiciel GESCIME et présente les avantages de cette application pour la Commune mais aussi pour ses habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter :

le devis de 3 321.60 € TTC comprenant l'installation, la licence d'exploitation, la formation, l'hébergement du portail citoyens et l'assistance juridique,

le contrat de services s'élevant à 346.80 € TTC annuels (pour 495 emplacements).

PROJET BOULANGERIE

Monsieur le Maire fait un point sur le projet du transfert de la boulangerie du centre Bourg.

Compte tenu des récents problèmes de santé du porteur de projet, les compagnies d'assurances refusent d'apporter la garantie nécessaire à l'acceptation du prêt par la banque.

Afin de sécuriser le maintien d'une boulangerie dans le centre bourg, l'intervention de la Collectivité est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accorde une caution solidaire au profit de la SCI de l'Echalier représentée par Mr Cyrille GAUTIER boulanger à hauteur de 50 % pour le remboursement de toutes sommes dues en capital et intérêts au titre du contrat de prêt contracté auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 208000 € et autorise le maire en sa qualité de garant de l'acte de cautionnement solidaire à signer tout acte y afférent ultérieurement sans autre délibération.

ETUDES GEOTECHNIQUES

Madame CHAMBRY, Adjointe, informe de l'article 88 de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN, ainsi que de l'arrêté du 22 juillet 2020, confirmant l'obligation de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti, pour les compromis signés après le 10 août 2020.

Afin d'être en conformité pour les terrains sous compromis postérieurement au 10 août, aux terrains restant à vendre et aux futurs terrains de la 2^{ème} tranche de Sous la Bosse, il a été sollicité des devis auprès de sociétés qualifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Société GEOTECHNIQUE d'Ecouflant, pour un montant de 9 516 € TTC pour l'ensemble des 26 terrains.

ACTION EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe qu'il a été amené à faire appel à un avocat pour la défense fonctionnelle de l'un des agents communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour le paiement des honoraires d'avocats pour un montant de 1 315.20 € TTC.

Après enquête de gendarmerie, l'affaire a été classée sans suite et la Commune serait fondée à poursuivre les plaignants et témoins pour diffamation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas poursuivre les plaignants et témoins pour diffamation mais d'envoyer un courrier à chacun pour leur faire savoir que la Commune aurait été fondée à les poursuivre pour diffamation mais que dans un climat d'apaisement ce choix n'a pas été retenu par le Conseil Municipal.

REGLEMENT INTERIEUR

Madame LAMANDÉ, Adjointe, s'assure que l'ensemble des Conseillers a été destinataire du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider ce règlement.

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération estimant ce document inutile pour des communes de notre taille.

HARMONISATION DES DECHETS

Monsieur le Maire informe du projet d'harmonisation du service des déchets ménagers de l'Agglomération Saumur Val de Loire pour 2021.

Il présente le diaporama établi par les services de Saumur Agglo propreté à ce sujet.

Après réflexion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas solliciter la mise en place d'une colonne enterrée pour les ordures ménagères, compte tenu de notre proximité des deux déchetteries et du risque de dépôt sauvage autour de cet équipement.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 - AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Madame CHAMBRY, Adjointe, présente le rapport d'activités 2019 de l'Agglomération Saumur Val de Loire au Conseil municipal.

Le Conseil prend acte de ladite présentation.

GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, informe que dans le cadre des délégations données au Maire, il a été omis celle portant sur la gratification des stagiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à octroyer, si mérité, une prime aux stagiaires dans la limite de 250 € par stagiaire, au-delà une délibération sera nécessaire.

ACHAT PLAQUES DE RUE

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, informe que nos plaques de rue en ardoise sont régulièrement endommagées.

Compte tenu du prix (150 € l'unité), il est proposé de les remplacer par des panneaux alu plus solide, d'un aspect visuel identique pour un coût unitaire de 65 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de remplacer les plaques de rue en ardoise défectueuses et de faire réaliser les nouvelles plaques par la Société PLAQUE OMATIC.

ACHATS DE PANNEAUX

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'acquérir un lot de panneaux de signalisation pour remplacer ceux usagers ou détruits et pour les nouveaux aménagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la commande de panneaux auprès de la Société NADIA SIGNALISATION de CHOLET, pour un montant de 1 397.22 € TTC.

APPEL AUX DONS

Monsieur le Maire d'un courrier reçu de l'AMF d'appel aux dons suite aux inondations destructrices causées par la tempête dans les communes des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de verser la somme de 500 € à l'AMF des Alpes Maritimes.

ENERGIE PARTAGÉE SIEML

Après exposé de Monsieur le Maire sur l'adhésion au service de conseil en énergie partagée du SIEML,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au conseil en énergie partagée du SIEML, pour un montant de 3 750 € TTC, dont 1 500 € à la charge de la Commune.

Cour copie conforme au registre,
Le 23 octobre 2020.

Le Maire,
Eric TOURON